

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRECILHON
Séance du 9 décembre 2021

Le 9 décembre deux mille vingt et un, à 19 Heures, le Conseil Municipal de PRECILHON s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas LOUSTAU-CHARTEZ, Maire.

Etaient présents : LAPÊTRE Monique, GUEBARA Aurore, LUNION Loïc, HERNANDEZ Manuel, HUSTAIX Maryline, CAPPICOT Jérôme, HAENSEL Michèle, PATIE Pierre.

Etaient absents excusés : BOUVIER Romain, KLATKA Yannick.

Procuration :

Secrétaire de séance : LAPÊTRE Monique,

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

CCHB : Révision des statuts

(2021-05-01)

Au cours de sa séance du 4 novembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn a approuvé la révision de ses statuts (modification des articles Article 7.3 « Mobilité – Transports » et Article 7.10 « Assistance technique »). Il présente la délibération n° 211104-16-ADM correspondante.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à notre Conseil Municipal de se prononcer sur ces nouveaux statuts dans les trois mois suivant la notification de cette délibération.

Après avoir pris connaissance de la délibération susvisée et des nouveaux statuts qui y sont annexés, le Conseil Municipal : **DECIDE** d'adopter les statuts de la CCHB tels que présentés ci-dessus,

Création d'un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

(2021-05-02) (2021-05-03)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'agent d'entretien de la voirie publique et des bâtiments communaux

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **DECIDE** la création, à compter du 9 décembre 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Compte tenu de l'effectif des fonctionnaires employés, le conseil municipal retient un taux de promotion de 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois.

ONF : Coupe à l'état d'assiette et affouage 2022

(2021-05-04) (2021-05-05)

L'ONF a proposé des ventes à réaliser en 2022 afin de nettoyer et régénérer 3 parcelles. Le Conseil valide cette proposition. (Parcelle 1U : nettoyage de hêtres, parcelles 8U et 3U : régénération)

Afin de préparer la vente de bois 2022, le conseil municipal demande aux personnes intéressées par un lot de bois, de se faire inscrire au secrétariat de mairie ou par mail : comprecilhon@cdg-64.fr avant le 31 décembre 2021. La vente par tirage au sort, aura lieu le 29 janvier 2022, le prix du lot s'élevant à 60 €.

Budget eau potable : Décision modificative n° 1

(2021-05-06)

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a réalisé sur la période 2017-2020 un schéma directeur d'eau potable par maîtrise d'ouvrage déléguée avec la ville d'Oloron Sainte Marie.

Il indique qu'il est nécessaire de procéder à l'intégration de cette étude et qu'une décision modificative est nécessaire. Il précise toutefois que cette décision est sans incidence sur l'équilibre du budget puisqu'il s'agit d'une opération d'ordre.

Il propose également à l'assemblée de fixer la durée d'amortissement du schéma à 10 ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'intégrer le schéma directeur d'eau potable dans les comptes du budget annexe de l'eau.

MODIFIE le budget annexe de l'eau comme suit :

Section d'investissement			
dépenses		recettes	
Compte 2088	+ 1250 €		
Compte 21531	- 1250 €		
Compte 2088/041	2900 €	13111/041	2736 €
		1313/041	164 €
Total	2900 €	Total	2900 €

FIXE à 10 ans la durée d'amortissement du schéma d'assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

TRANSPORT SCOLAIRE : 5 familles, domiciliées rue des 3 Frères Carrey, ont sollicité le Conseil Régional, par l'intermédiaire de la commune, afin d'obtenir deux arrêts de bus supplémentaires. Le conseil régional, décisionnaire en la matière a rejeté la requête. Le Maire va réitérer la demande.

SYNDICAT DES GAVES : Le prochain comité de pilotage sur l'étude hydraulique de la Vallée de l'Escou aura lieu le 16 décembre prochain. Au vu des événements climatiques de ces derniers jours, cette rencontre est forte à propos.

Mme Michèle HAENSEL, qui se rendra à cette réunion, rend également compte des résultats de la pêche électrique effectuée au printemps dernier : la faune aquacole perdure toujours dans l'Escou. Le bassin de l'Escou et de l'Ayguette (affluent partiel en provenance d'Ogeu) est soumis à la prolifération d'une espèce invasive d'écrevisse (*Pacifastacus Leniusculus*, écrevisse du Pacifique). La prolifération de cette espèce est très inquiétante pour la préservation des écrevisses autochtones. Aussi si vous avez connaissance d'observation d'écrevisse merci de bien vouloir informer le secrétariat qui alertera la fédération de pêche 64. Les écrevisses du Pacifique sont facilement reconnaissables, elles sont de grandes tailles et présentent des taches bleues sur les pinces.

TRAVAUX SUR LA RN 134 : M. Loïc LUNION rend compte de la dernière réunion organisée par les services préfectoraux. La sécurisation de la portion Bélair – Oloron a été découpée en 6 tronçons. Le tronçon concernant la commune sera réalisé en dernier, soit en 2024.

SICTOM : les services du SICTOM ont demandé aux municipalités de mettre en avant l'importance du tri. Vous trouverez donc en pièce jointe à ce bulletin leur flyer de communication. Toutefois, n'oublions pas que le meilleur des déchets demeure celui que l'on ne produit pas.

BÂTIMENTS COMMUNAUX : Suite aux dernières intempéries, des fuites ont été relevées au foyer communal ainsi qu'au groupe scolaire- logement communal. Le charpentier, intervenu, au pied levé, va proposer des chiffrages de ces travaux, les toitures étant en très mauvais état.

PLANIFICATION : Dans le cadre du PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial du Haut Béarn, il convient de vérifier le cadastre afin de voir si le projet de centrale photovoltaïque est toujours réalisable au Centre d'enfouissement technique.

L'indivision HOU-LABOURDETTE a proposé à la commune la vente d'une de ses parcelles. Cette parcelle, d'une superficie d'un hectare et demi, est située en partie en zone constructible. La commune ne se prononcera qu'après les résultats de l'étude hydraulique en cours sur le secteur.

DIVERS : Une Précilhonnaise à l'Elysée...dans le cadre d'un travail de mémoire sur la Guerre d'Algérie, des étudiants de la métropole, dont Adèle MARESTIN, ont été invités par 'Elysée à effectuer des propositions de réflexions.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers l'émission qui parle de ce groupe de travail.

<https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-du-jeudi-09-decembre-2021>

MESSAGE DU COMITÉ DES FÊTES

Chères villageoises, chers villageois,

Au vu des conditions sanitaires cette année, nous n'avons pu organiser d'événements au sein de notre village hormis le marché des producteurs que nous avons été heureux de partager avec vous.

Le comité compte aujourd'hui une quinzaine de membres motivés avec plein de projets en tête pour l'année à venir. Nous avons hâte de partager tout ça avec vous !

Pour ceux qui souhaiteraient se joindre à nous dans cette aventure, vous pouvez contacter Maëva VAN DE VELDE au 06 26 82 37 99 ou via les réseaux sociaux.

En attendant, nous vous souhaitons un JOYEUX NOËL ainsi qu'une bonne et heureuse année 2022.

Rendez-vous l'année prochaine motivés et en forme !!

Le comité des fêtes

COLIS DES AÎNÉS

Cette année, 31 foyers seront concernés par cette démarche, la distribution aura lieu avant Noël,

Pour les autres aînés, un repas sera organisé avec l'arrivée des beaux jours, en espérant que les protocoles sanitaires soient allégés.

Le conseil et moi-même tenons à vous adresser tous nos vœux pour les fêtes de fin d'année. Qu'elles soient l'occasion de vous retrouver en famille ou entre amis. Prenez soin de vous.



Le Maire, Nicolas LOUSTAU CHARTEZ

Trier c'est bien, prévenir c'est mieux !

Aujourd'hui, chaque habitant du Haut-Béarn produit plus de 500 kg de déchets ménagers et assimilés par an. La quantité de déchets a doublé en 40 ans : nous achetons plus et plus fréquemment. Et les produits sont de plus en plus éphémères. Face à ce constat, la réduction des déchets est une démarche essentielle.

La réussite de la réduction des déchets est donc basée sur la prévention des déchets, c'est-à-dire avant que celui-ci ne soit produit, **car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

1. Le compostage

Le saviez-vous ? 50% de nos ordures ménagères résiduelles (bac à capot vert) est composé de déchets biodégradables.

Pour remédier à cela le Sictom et Valor Béarn proposent des ateliers "Jardin zéro déchet" où vous apprendrez toutes les techniques du compostage, mais aussi du jardinage au naturel. A l'issue de l'atelier un composteur vous sera remis gratuitement. Renseignements et inscriptions au 05 59 39 55 10.



2. L'allongement de la durée de vie des produits : réemploi, réparation, don...

Avant de jeter un objet, je me demande s'il est réutilisable ou réparable. J'opte pour le don, la réparation ou le troc en me tournant vers les acteurs du territoire. Bref, j'allonge sa durée de vie !

3. La lutte contre le gaspillage alimentaire

Le saviez-vous ? Le gaspillage alimentaire c'est 20 kg de nourriture (dont 7 kg encore emballés) qui sont jetés par personne et par an. Ce qui représente une perte de 400 € par an pour une famille de 4 personnes !

Pour réduire mon gaspillage alimentaire, je prépare ma liste de courses, je fais attention aux dates de péremptions, je cuisine les justes doses tout comme les restes.

4. La consommation responsable

Consommer responsable, c'est aussi penser à prendre mes cabas et contenants, éviter les produits sur emballés, et favoriser le vrac et le local.

Que faire si mon bac jaune est refusé à la collecte ?

En cas de refus de collecte, n'hésitez pas à contacter le Sictom au 05 59 39 55 10, pour comprendre la raison du refus.

Un ambassadeur du tri et de la prévention des déchets viendra à votre rencontre pour vous accompagner dans votre geste de tri. Les ambassadeurs du tri ont pour mission d'améliorer la qualité du tri sur la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Avant le passage des camions de collecte (ou suite aux signalements des agents de collecte) les ambassadeurs du tri contrôlent les bacs de tri pour identifier les erreurs éventuelles.

Les ambassadeurs font ensuite du porte-à-porte aux foyers où il y a erreurs de tri pour les sensibiliser sur les bons gestes à adopter.

Merci de leur réserver le meilleur accueil !



Carine et Sébastien, ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets au Sictom de la CCHB

"Les erreurs de tri les plus fréquentes sont les papiers d'hygiène : essuie-tout, mouchoirs en papier, lingettes..., les textiles : vêtements, chaussures..., les restes alimentaires et les objets en plastique : jouets, brosse à dents..."